HBS

Conseils

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- **Stéphane HUITRIC**
  Expert Comptable
  Commissaire aux Comptes
  (Bureaux de Quimper et Douarnenez)

- **Marie-Odile POULHALEC**
  Expert Comptable
  (Bureau de Douarnenez)

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS
1 rue Stanislas Le Compagnon
56300 PONTIVY

Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice du 01/10/2018 au 31/08/2019

HBS CONSEILS
" Le Marygold "
3, rue Pitre CHEVALIER
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18
E-mail : hbs@hbsconseils.fr
SAS au capital de 42 000 €
RCS Quimper B 307 603 738

HBS CONSEILS OCÉAN
16, rue Saint-Michel
BP 315
29173 DOUARNENEZ CEDEX
Tél. 02 98 92 01 12 - Fax 02 98 92 16 85
E-mail : hbs@hbsocean.fr
SAS au capital de 38 112 €
RCS Quimper B 325 413 094

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

1, rue Stanislas Le Compagnon

56300 PONTIVY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les travaux d'audit ont porté sur l'ensemble des comptes.

Nous attirons votre attention sur les indications mentionnées dans l'annexe légale dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » et dans les « Changements de méthode comptable ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Comité Directeur :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A QUIMPER, le 07/11/2019

Société HBS CONSEILS
Commissaire aux Comptes,
Représentée par Stéphane HUITRIC,

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019 dont le total est de 1.131.613,50 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et présentant un résultat de +65.337.88 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/10/2019.

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Deux procédures prud'homales sont en cours à la date de clôture de l'exercice. Une provision pour risque est comptabilisée dans les comptes pour les deux litiges pour un montant de 196.000 euros.

- Dans le cadre de la construction des nouveaux courts de tennis de Pontivy et de la mise en place d'une convention d'occupation à titre gracieux de 25 ans signée avec la Ville de Pontivy, la Fédération Française de Tennis a versé le 31 Juillet 2019 à La Ligue de Bretagne de Tennis, une subvention d'équipement de 195 000 €. Cette subvention est destinée à être rétrocédée à la Ville de Pontivy. La subvention n'ayant pas été reversé au 31 Août 2019, cela explique en partie l'augmentation de la Trésorerie de La Ligue de Bretagne de Tennis, ainsi que l'augmentation des autres dettes sur le bilan clos au 31 Août 2019.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : NEANT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthodes

- Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

- Concernant la comptabilisation des produits de licence, suite à une note d'information de la direction financière de la Fédération Française de Tennis à l'attention des trésoriers de Ligue en date du 12 Avril 2019, il a été procédé au niveau de la Ligue de Bretagne de Tennis à un changement de comptabilisation des recettes des licences ; celles-ci sont maintenant comptabilisées dans des comptes 748 en lieu et place des comptes 756. Cela explique les variations importantes des postes « Produits de gestion courante » et « subventions » du compte de résultat.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciel	2 ans
Agencements et aménagements des constructions	2 à 10 ans
Matériel sportif	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2, 3 et 4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Partenariat
La Ligue de Bretagne a conclu des conventions de partenariat avec MAAF Assurances, BAC XEROX, la SAS DSI (DUNLOP), OPEL Pontivy, EPS Padel, SOL CONCEPT, STTS, SPORTING SOLS, EMG CHARPENTES, MGP MATIC, SMC2, STOPLED et le CREDIT AGRICOLE.
Ces sociétés s'engagent à fournir soit une dotation en matériel à la ligue et aux Comités soit une dotation financière à la Ligue.

Valorisation du bénévolat
77 bénévoles ont une fonction au sein du comité de direction ou dans l'une des 16 commissions régionales. Leur investissement pour la Ligue est évalué à 8000 heures annuelles. En valorisant cet investissement sur la base du SMIC (*valeur au 31/08/2019 : 10,03€*), cela représente une somme de 120.360 € charges comprises.

BILAN AU 31.08.2019

ACTIF (EMPLOIS)	Net exercice	Net exercice N-1
Immobilisations Incorporelles		
Immobilisations Corporelles	71 333,77	58 286,87
Immobilisations Financières	3 803,79	3 769,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**75 137,56**	**62 056,61**
Stocks		
Avances et acomptes versés		
Créances		
Associations affiliées	12 189,30	4 235,06
Autres créances	113 147,66	102 553,33
Valeurs mobilières de placement		298 381,69
Disponibilités	924 947,77	333 609,30
Subventions à recevoir		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 050 284,73**	**738 779,38**
Comptes de régularisation	6 191,21	10 091,98
TOTAL GENERAL	**1 131 613,50**	**810 927,97**

PASSIF (RESSOURCES)	Exercice	Exercice N-1
Fonds associatif	208 320,90	169 788,55
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	65 337,88	38 532,35
Subventions d'équipement		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**273 658,78**	**208 320,90**
TOTAL PROVISIONS	**386 288,00**	**305 534,00**
Provisions pour risques	245 000,00	137 900,00
Provisions pour charges	141 288,00	167 634,00
FONDS DEDIES		
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs	666,95	135,05
Associations affiliées	85 971,00	62 622,49
Dettes fiscales et sociales	135 110,56	139 090,22
Autres dettes (dont FFT)	236 971,21	83 503,31
TOTAL DETTES	**458 719,72**	**285 351,07**
Comptes de régularisation	12 947,00	11 722,00
TOTAL GENERAL	**1 131 613,50**	**810 927,97**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89

FFT-LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31.08.2019

	Exercice	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Produits de gestion courante	244 076,33	649 666,89
Subventions d'exploitation	1 435 185,68	938 487,97
Reprises sur provisions et transferts de charges	184 820,68	150 901,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 864 082,69**	**1 739 056,14**
Achats		
Variations de stocks		
Charges externes	466 710,77	451 594,45
Impôts et taxes	45 423,29	41 469,50
Frais de personnel	869 680,88	767 633,74
Dotations aux amortissements	12 298,93	11 655,99
Dotations aux provisions	28 924,00	10 260,00
Autres charges de Gestion	288 264,69	277 012,98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 711 302,56**	**1 559 626,66**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**152 780,13**	**179 429,48**
Produits financiers	883,20	549,93
Charges financières		2 471,31
RESULTAT FINANCIER	**883,20**	**-1 921,38**
RESULTAT COURANT	**153 663,33**	**177 508,10**
Produits exceptionnels	35 870,43	5 826,83
Charges exceptionnelles	124 195,88	144 802,58
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-88 325,45**	**-138 975,75**
Impôt sur les sociétés (produits financiers)		
Engagements à réaliser surs réserves		
Reprise sur engagement à réaliser		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**65 337,88**	**38 532,35**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Produits	*exercice*	*exercice N-1*
Bénévolat	120 360	118 560
Prestations en nature	140 500	140 394
Dons en nature	14 580	14 600

Charges	*exercice*	*exercice N-1*
Bénévolat	120 360	118 560
Prestations en nature	140 500	140 394
Dons en nature	14 580	14 600

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

IMMOBILISATIONS

Cadre A	valeur brute début d'exercice	acquisitions
immobilisations incorporelles		
frais d'établissement, de recherche et développement		
autres postes d'immobilisations incorporelles	2 958,90	
total	**2 958,90**	**0,00**
immobilisations corporelles		
terrains		
constructions sur sol propre		
constructions sur sol d'autrui	14 640,42	
instal. générales, agenc. et aménag. des constructions		14 976,69
installations techniques, matériel et outillage industriels		
installations générales, agencements et aménagements divers	57 490,18	1 547,28
matériel de transport		
matériel de bureau et informatique, mobilier	196 715,47	10 770,06
emballages récupérables et divers		
immobilisations corporelles en cours		
avances et acomptes		
total	**268 846,07**	**27 294,03**
immobilisations financières		
participations évaluées par mise en équivalence		
autres participations	3 769,74	1 534,05
autres titres immobilisés		
prêts et autres immobilisations financières		
total	**3 769,74**	**1 534,05**
TOTAL GENERAL	**275 574,71**	**28 828,08**

Cadre B	diminutions	valeur brute fin d'exercice
immobilisations incorporelles		
frais d'établissement, de recherche et développement		
autres postes d'immobilisations incorporelles		2 958,90
total	**0,00**	**2 958,90**
immobilisations corporelles		
terrains		
constructions sur sol d'autrui		14 640,42
instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	1 948,20	13 028,49
installations techniques, matériel et outillage industriels		
installations générales, agencements et aménagements divers		59 037,46
matériel de transport		
matériel de bureau et informatique, mobilier		207 485,53
emballages récupérables et divers		
immobilisations corporelles en cours		
avances et acomptes		
total	**1 948,20**	**294 191,90**
immobilisations financières		
participations évaluées par mise en équivalence		
autres participations	1 500,00	3 803,79
autres titres immobilisés		
prêts et autres immobilisations financières		
total	**1 500,00**	**3 803,79**
TOTAL GENERAL	**3 448,20**	**300 954,59**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

AMORTISSEMENTS

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	augmentations dotations	diminutions sorties/reprises	valeur en fin d'exercice
immobilisations incorporelles				
frais d'établissement recherche dévelop.				
autres postes d'immobilisations incorporelles	2 958,90			2 958,90
total	2 958,90	0,00		2 958,90
immobilisations corporelles				
terrains				
constructions sur sol propre				
constructions sur sol d'autrui	14 640,42			14 640,42
instal. générales, agenc. et aménag. des constructions		973,05		973,05
installations techniques, matériel et outillage industriels				
installations générales, agencements et aménagements divers	16 727,89	4 967,19		21 695,08
matériel de transport				
matériel de bureau et informatique, mobilier	179 190,89	6 358,69		185 549,58
emballages récupérables et divers				
total	**210 559,20**	**12 298,93**	**0,00**	**222 858,13**
TOTAL GENERAL	**213 518,10**	**12 298,93**	**0,00**	**225 817,03**

Cadre B	VENTILATIONS DES DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires
immobilisations incorporelles	
frais d'établissement recherche dévelop.	
autres postes d'immobilisations incorporelles	
total	0
immobilisations corporelles	
terrains	
constructions sur sol propre	
constructions sur sol d'autrui	
instal. générales, agenc. et aménag. des constructions	
installations techniques, matériel et outillage industriels	
installations générales, agencements et aménagements divers	
matériel de transport	
matériel de bureau et informatique, mobilier	12 298,93
emballages récupérables et divers	
total	**12 298,93**
TOTAL GENERAL	**12 298,93**

Cadre D	MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES
charges à répartir sur plusieurs exercices	
primes de remboursement des obligations	
total	**0,00**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	montant au début de l'exercice	augmentations dotations exercice	diminutions reprises exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
provisions pour investissements	20000			20000
provisions pour hausse des prix				
amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30%				
provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
provisions pour prêts d'installation				
autres provisions réglementées				
total I	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
Provisions pour risques et charges				
provisions pour litiges				
provisions pour garanties données aux clients				
provisions pour pertes sur marchés à terme				
provisions pour amendes et pénalités				
provisions pour pensions et obligations similaires	147 634,00	28 924,00	55 270,00	121 288,00
provisions pour impôts				
provisions pour renouvellement des immobilisations				
provisions pour grosses réparations				
provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
autres provisions pour risques et charges	137 900,00	124 100,00	17 000,00	245 000,00
total II	**285 534,00**	**153 024,00**	**72 270,00**	**366 288,00**
Provisions pour dépréciations				
sur immobilisations incorporelles				
sur immobilisations corporelles				
sur titres mis en équivalence				
sur titres de participation				
sur autres immobilisations financières				
sur stocks et en-cours	0,00			0,00
sur comptes clients	0,00			0,00
autres provisions pour dépréciations				
total III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL	**305 534,00**	**153 024,00**	**72 270,00**	**386 288,00**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1an
de l'actif immobilisé			
créances rattachées à des participations			
prêts			
autres immobilisations financières			
de l'actif circulant			
clients douteux ou litigieux			
autres créances clients			
créances représentatives de titres prêtés			
personnel et comptes rattachés	300,00	300,00	
sécurité sociale et autres organismes sociaux			
impôts sur les bénéfices			
taxe sur la valeur ajoutée			
autres impôts taxes et versements assimilés			
Associations affiliées	12 189,30	12 189,30	
groupes et associés			
débiteurs divers	112 847,66	112 847,66	
charges constatées d'avance	6 191,21	6 191,21	
total	**131 528,17**	**131 528,17**	**0,00**

ETAT DES DETTES	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1an
emprunts obligatoires convertibles			
autres emprunts obligataires			
emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
à un an maximum à l'origine			
à plus d'un an à l'origine			
emprunts et dettes financières diverses			
fournisseurs et comptes rattachés	666,95	666,95	
personnel et comptes rattachés	62 278,00	62 278,00	
sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 284,38	65 284,38	
impôts sur les bénéfices			
taxe sur la valeur ajoutée			
obligations cautionnées			
autres impôts, taxes et versements assimilés	7 548,18	7 548,18	
dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Associations affiliées	85 971,00	85 971,00	
groupe et associés			
autres dettes	236 971,21	236 971,21	
dettes représentatives de titres empruntés			
produits constatés d'avance	12 947,00	12 947,00	
total	**471 666,72**	**471 666,72**	**0,00**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/08/2019	31/08/2018
créances rattachées à des participations		
autres titres immobiliés		
prêts		
autres immobilisations financières		
créances clients et comptes rattachés		
autres créances	112 627,66	102 553,33
valeurs mobilières de placement		
disponibilités		
total	112 627,66	102 553,33

CHARGES A PAYER

charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2019	31/08/2018
emprunts obligataires convertibles		
autres emprunts obligataires		
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
emprunts et dettes financières divers		
dettes fournisseurs et comptes rattachés		
dettes fiscales et sociales	77 318,00	84 942,46
dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
autres dettes	41 971,21	83 503,31
total	119 289,21	168 445,77

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/08/2019	31/08/2018
abattement taxe sur salaires	6 945,00	6 836,00
CD 35 rétrocession subvention loyer	1 934,00	1 933,00
Ventilation Hors Quota Taxe Apprentissage financement formation	4 068,00	2 500,00
GUIHARD Règlement formation 8/12 ans 16/10/2018		150,00
FFT Aide projets verts à valoir sur 2019		303,00
total	12 947,00	11 722,00

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/08/2019	31/08/2018
MAAF ASSURANCE LIGUE septembre à décembre	202,84	203,84
MAAF ASSURANCE ST GREGOIRE septembre à décembre	39,09	38,22
MAAF ASSURANCE VEHICULES septembre à décembre	1 971,55	1 979,74
LOCATION PC BEAUVIR+MARGUET 09-12/2018		375,00
LOCATION PC ELRIC septembre à décembre	187,00	187,00
LOCATION PC LE GUELLAFF septembre à décembre	187,00	187,00
LOCATION PC VILLARD septembre à décembre	233,65	186,91
LOCATION PC GARNIER septembre à décembre	233,65	186,91
LOCATION NOTEBOOK MCPELTRE septembre	45,03	
MENNEVILLE POLOS CHPT France JEUNES 50%		367,50
CHEVALLIER 100 LIVRES TC DINARD	1600,00	1600,00
DECATHLON POLOS I.LIGUE SENIORS+ 05-06/09/18		175,00
CD56 REMBT LOYER 09/2018		1459,59
Y.ROCHER LOTS TENNIS FEMININ 2019		2000,00
Xérox contrat copieur septembre-octobre	444,00	869,87
ORANGE IP septembre	275,40	275,40
4 YOU COMMUNICATION GOURDES RAQ FFT 2020	386,00	
4 YOU COMMUNICATION GOURDES RAQ FFT 2020	386,00	
total	6 191,21	10 091,98

CREDIT BAIL

postes du bilan	valeur d'origine	dotations théoriques aux amortissements	valeur nette	redevances
terrains constructions installations techniques, matériel et outillage industriels autres immobilisations corporelles immobilisations en cours	NEANT	NEANT		
total				

postes du bilan	redevances restant à payer		prix d'achat résiduel	montant charge exercice
terrains constructions installations techniques, matériel et outillage industriels autres immobilisations corporelles immobilisations en cours	NEANT	NEANT		
total				

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 19

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	montant
effets escomptés non échus avals, cautions et garanties engagements de crédit-bail mobilier engagements de crédit-bail immobilier engagements en matière de pensions, retraites et assimilés autres engagements donnés	NEANT
total	

Engagements reçus	montant
total	

Engagements réciproques	montant
total	

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

1 rue Stanislas Le Compagnon

56300 PONTIVY

EXERCICE DU 01/10/2018 AU 31/08/2019

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Août 2019, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A QUIMPER, le 07/11/2019

Société HBS CONSEILS
Commissaire aux Comptes,
Représentée par Stéphane HUITRIC,